

OFFRE GÂTEZ VOS FANS DE SCHNEIDERS® (l'« offre »)

Conditions générales

L'OFFRE S'ADRESSE AUX RÉSIDENTS CANADIENS ET EST RÉGIE PAR LES LOIS CANADIENNES.

Les tarifs de transmission de données standards s'appliquent aux participants qui choisissent de participer à l'offre au moyen d'un appareil mobile. Avant de participer à l'offre au moyen d'un appareil mobile, veuillez communiquer avec votre fournisseur de services pour connaître les tarifs applicables.

1. CONSENTEMENT À ÊTRE JURIDIQUEMENT LIÉ PAR LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES :

En soumettant le formulaire de participation à l'offre et en téléversant une preuve d'achat admissible, vous certifiez avoir lu les présentes conditions générales (les « **présentes conditions** ») et acceptez d'être juridiquement lié par celles-ci.

2. **ADMISSIBILITÉ** : L'offre s'adresse aux résidents canadiens autorisés qui se trouvent au Canada, qui sont majeurs selon la loi de leur province ou de leur territoire au moment où ils remplissent le formulaire de participation à l'offre et qui disposent d'un compte de courriel valide. Vous ne pouvez ni participer à l'offre ni réclamer une récompense si vous êtes un employé, un dirigeant, un administrateur, un représentant ou un mandataire (ou un particulier vivant sous le même toit qu'une telle personne et parent ou non avec celle-ci) des Aliments Maple Leaf inc. (le « **commanditaire** »), Rogers Blue Jays Baseball Partnership (« **RBJBP** »), le propriétaire de l'équipe des *Toronto Blue Jays*^{MC} de la Ligue majeure de baseball (l'« **équipe** »), les entités de la MLB (définies ci-dessous), chacune de leurs divisions, sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, fournisseurs de récompenses, agences de publicité et de promotion respectifs ou encore toute autre personne physique ou morale participant à la conception, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution de l'offre (collectivement, les « **parties à l'offre** »). Les « **entités de la MLB** » désignent le Bureau du commissaire du baseball (le « **BOC** »), ses bureaux, comités, sous-comités et conseils, MLB Advanced Media, L.P., MLB Advanced Media, L.P. (« **MLBAM** »), Major League Baseball Properties, Inc, The MLB Network, LLC, les clubs de la Ligue majeure (les « **clubs** »), chacune de leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et liées, toute entité qui, maintenant ou à l'avenir, contrôle, est contrôlée par, ou est sous contrôle commun avec les clubs ou le BOC et les propriétaires, associés commandités et commanditaires, actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et mandataires des entités ci-dessus. Les groupes, les associations, les organisations, les entreprises et les entités commerciales ou non commerciales ne peuvent participer à l'offre. Les renseignements que communique le participant sont uniquement utilisés aux fins de la gestion de l'offre, et ce, conformément à l'Énoncé de confidentialité du commanditaire (voir l'article 21 ci-dessous). Dans les présentes conditions, si le contexte l'exige ou le permet, le terme « **commanditaire** » désigne également tout représentant ou mandataire du commanditaire. Dans les présentes conditions, une personne habilitée à réclamer une récompense est appelée un « **participant** » ou un « **participant admissible** ».

3. DATES CLÉS :

- i. **Période d'achat** : Un participant doit effectuer l'achat de produits admissibles, au sens indiqué à l'article 4 iii, entre le 5 juin 2024 et le 16 juillet 2024 (la « **période d'achat** »).
- ii. **Période de téléversement des reçus** : Un participant peut téléverser ses preuves d'achats admissibles, au sens indiqué à l'article 4 iii, entre le 5 juin 2024 à 00 h 00 min 01 s, heure avancée de l'Est (« **HAE** »), et le 31 juillet 2024 à 23 h 59 min 59 s, HAE (la « **période de téléversement des reçus** »).
- iii. **Fin de l'accès au site Web de l'offre** : Le site Web de l'offre ne sera plus accessible à partir du 30 septembre 2024 à 00 h 00 min 01 s, HAE.
- iv. **Récompenses** : Les récompenses de premier et de deuxième niveau seront envoyées par colis postal à l'adresse résidentielle du participant. Les récompenses de troisième niveau (une carte-cadeau électronique) seront envoyées par courriel. Toutes les récompenses seront envoyées dans un délai de six (6) semaines à compter de la date d'envoi du courriel de confirmation de la récompense.

4. DÉFINITIONS : Aux fins des présentes conditions et par souci de précision là où le contexte l'exige, les termes suivants revêtent les sens indiqués ci-dessous.

- i. **Produits admissibles** : Pendant la période d'achat et **pour chaque demande de récompense, le participant doit procéder à l'achat, dans le cadre d'une seule et même transaction**, de produits admissibles Schneiders® d'une valeur de 15,00 \$ CA, 20,00 \$ CA ou 30,00 \$ CA, tels que définis à l'article 5 ci-dessous (chacun étant un « **produit admissible** »), auprès d'un détaillant autorisé du Canada ou par l'intermédiaire du site d'achat en ligne du détaillant en question, sous réserve des stocks disponibles ainsi que de l'inventaire et des produits proposés par le détaillant.
- ii. **Reçu** : Si le participant procède à l'achat en magasin, **dans le cadre d'une seule et même transaction**, de produits admissibles d'une valeur de 15,00 \$ CA, 20,00 \$ CA ou 30,00 \$ CA auprès d'un détaillant canadien, il devra conserver le reçu du magasin **OU** si l'achat est effectué par l'intermédiaire du système de commande en ligne d'un détaillant canadien, le participant devra conserver le courriel reçu de ce détaillant confirmant la collecte de sa commande (la « **confirmation de collecte** ») ou la livraison de celle-ci (la « **confirmation de livraison** »). Consultez l'article 4iii pour en savoir plus au sujet des éléments devant figurer sur chaque reçu. Un reçu ne donne droit qu'à une (1) seule récompense et repose sur le montant des dépenses totales (consultez les deux sections ci-dessous) pour les produits admissibles indiqués sur le reçu soumis.

iii. **Preuve d'achat admissible :**

- i. **Achat en magasin** : Prenez une photo de l'intégralité de votre reçu. Les quatre coins de celui-ci doivent être visibles. Votre reçu ne doit pas présenter le moindre pli et rien ne doit

le masquer, ombres comprises. S'il vous est impossible de réaliser une photo montrant l'intégralité de votre reçu, ou en cas de reçu recto verso, plusieurs photos peuvent être téléversées dans le cadre de la soumission d'une seule et même preuve d'achat admissible. Vous devez vous assurer que chacun des éléments clés indiqués ci-dessous est bien visible sur chaque photo soumise à titre de preuve d'achat admissible, sans quoi la preuve d'achat en question sera considérée comme invalide.

Les éléments suivants doivent être clairement visibles sur la photo de votre reçu fourni par un détaillant canadien : le nom et l'adresse du détaillant canadien; la date et l'heure de l'achat; la désignation de tous les produits achetés, y compris les produits admissibles, incluant leur description et leur prix unitaire; le total partiel de la transaction; le montant total de la transaction, en dollars canadiens; la liste des coupons ou des rabais obtenus; les taxes applicables, ainsi que le mode de paiement. Les reçus comportant la mention « duplicata » soumis à titre de preuve d'achat admissible seront considérés comme invalides.

- ii. **Achat en ligne :** Après la collecte ou la livraison de votre commande en ligne, accédez dans votre boîte de réception au courriel du détaillant confirmant sa collecte ou sa livraison, puis enregistrez ce message sous forme de fichier PDF. Il est possible qu'un courriel de confirmation de collecte ou de livraison s'étende sur plusieurs pages; le cas échéant, toutes les pages de celui-ci doivent figurer dans le fichier PDF précité soumis à titre de preuve d'achat admissible. Les éléments suivants doivent être clairement indiqués dans la confirmation de collecte ou de livraison de votre commande : votre compte de courriel et votre nom, qui doivent correspondre à ceux indiqués dans le formulaire de participation à l'offre; votre adresse de livraison et de contact, qui doit correspondre à celle indiquée dans le formulaire de participation à l'offre; le nom du détaillant; le numéro de la commande ou de la transaction; le lieu de collecte auprès du détaillant ou l'adresse de livraison; les date et heure de l'achat; la date de collecte de la commande, ou les date et heure de livraison; la désignation de tous les produits achetés comprenant chaque produit admissible, incluant leur description et leur prix unitaire; le total partiel de la transaction; le montant total de la transaction, en dollars; la liste des coupons ou des rabais obtenus; les taxes applicables, ainsi que le mode de paiement.

REMARQUES :

Toute preuve d'achat admissible soumise indiquant qu'une commande a été passée sans préciser que sa collecte ou sa livraison a eu lieu sera considérée comme invalide.

Toute preuve d'achat admissible soumise sur laquelle figure un nom et/ou une adresse ne correspondant pas au nom et/ou à l'adresse indiqués dans le formulaire d'inscription à l'offre sera considérée comme invalide.

Chaque preuve d'achat admissible, qu'il s'agisse d'un reçu ou d'une preuve d'achat en ligne, ne peut être utilisée qu'une seule fois.

- iv. **Dépenses totales :** Sur un (1) seul et même reçu, le participant doit acheter un total de 15,00 \$ CA, 20,00 \$ CA ou 30,00 \$ CA de produits admissibles. Les dépenses totales sont calculées comme la somme avant taxes, du coût des divers produits admissibles achetés, déduction faite des coupons ou des rabais obtenus.
- v. **Récompenses :** L'offre comprend trois (3) niveaux de récompense, chacun étant défini comme une « récompense » (collectivement, les « récompenses »), tel qu'il est indiqué à l'article 11.

Niveau de récompense :	Dépenses totales : Dans le cadre d'une seule et même transaction (un (1) seul reçu ou, dans le cas d'un achat en ligne, une (1) confirmation de collecte ou de livraison de la commande), le participant doit avoir des dépenses totales équivalant à l'un (1) des niveaux de récompense indiqués dans le tableau ci-dessous : Rappel : Les dépenses totales sont calculées comme la somme avant taxes, du coût des divers produits admissibles achetés, déduction faite des coupons ou des rabais obtenus.	Récompense admissible et valeur approximative au détail (« VAD ») :
Premier niveau	Dépensez 15,00 \$ CA en une seule et même transaction	Une bouteille d'eau en aluminium de 750 ml à l'effigie de Schneiders® et des <i>Toronto Blue Jays</i> ^{MC} . VAD de 12,99 \$ CA chacune.
Deuxième niveau	Dépensez 20,00 \$ CA en une seule et même transaction	Une casquette de baseball à l'effigie de Schneiders® et des

		Toronto Blue Jays ^{MC} . VAD de 15,00 \$ CA chacune.
Troisième niveau	Dépensez 30,00 \$ CA en une seule et même transaction	Une carte-cadeau électronique MLBShop.ca de 15,00 \$ CA. VAD de 15,00 \$ CA chacune.

Pour plus de précision :

- Pour être admissible à un niveau de récompense, le **participant doit procéder à l'achat, en une seule et même transaction, de produits admissibles d'une valeur de 15,00 \$ CA, de 20,00 \$ CA ou de 30,00 \$ CA.**
- Par exemple, si les preuves d'achats admissibles indiquent des dépenses totales de 45,00 \$ CA, vous aurez droit à la récompense du troisième niveau (30,00 \$ CA dépensés) et les 15,00 \$ CA restant ne vous donneront pas droit à une autre récompense, immédiatement ou à l'avenir. **Pour préciser l'exemple ci-dessus, votre preuve d'achat admissible de 45,00 \$ CA ne peut donner droit à trois (3) récompenses de premier niveau. En aucun cas, une preuve d'achat admissible ou un reçu ne peut donner droit à plus d'une (1) récompense.** Il est interdit, en toutes circonstances et pour quelque motif que ce soit, de partager, mettre en commun ou céder une preuve d'achat admissible ou un reçu. Une preuve d'achat admissible qui indique un niveau de dépenses totales de plus de 30,00 \$ CA en produits admissibles donnera droit uniquement à une récompense de troisième niveau. *Tout montant résiduel, au-delà des 30,00 \$ du montant du troisième niveau de récompense, ne donne pas droit à une récompense d'autres niveaux et ne peut être transféré à un autre participant ni demandé par un autre participant.*
- La présente offre ne peut être combinée aux promotions proposées par les détaillants pendant la période d'achat. Par exemple, si un détaillant offre un produit admissible gratuit pendant la période d'achat (p. ex., un produit gratuit à l'achat de deux), seuls les deux (2) produits achetés sont pris en compte dans l'établissement des dépenses totales requises pour un niveau de récompense. Le produit gratuit n'est **pas** pris en compte. Les produits admissibles offerts par des détaillants à prix réduit (par exemple 4,99 \$ CA alors que son prix de détail courant est de 6,99 \$ CA, soit une économie instantanée de 2,00 \$ CA) sont considérés comme des produits admissibles achetés au prix réduit en question. Par exemple, si un participant réalise, grâce à un coupon, une économie de 1,00 \$ à l'achat d'un emballage de saucisses fumées originales Juicy Jumbos® Schneiders® de 450 g le montant de cette économie, soit 1,00 \$, est déduit de ses dépenses totales.

5. **PRODUITS ADMISSIBLES :** Pour demander une récompense, le participant doit procéder à l'achat, **dans le cadre d'une seule et même transaction,** de n'importe quels produits admissibles Schneiders® d'une valeur de 15,00 \$ CA, 20,00 \$ CA ou 30,00 \$ CA, (chacun étant un « **produit admissible** »), auprès d'un détaillant autorisé du Canada ou par l'intermédiaire du site d'achat en ligne du détaillant en question, sous

réserve des stocks disponibles ainsi que de l'inventaire et des produits proposés par le détaillant. Une preuve d'achat admissible donne droit à une (1) seule récompense, peu importe si le montant des dépenses totales est supérieur à 30,00 \$ CA.

Produits admissibles	Code universel de produit
Saucisses fumées tout bœuf Juicy Jumbos® Schneiders® 375 g	CPU 0 63100 183943
Saucisses fumées tout bœuf Juicy Jumbos® Schneiders® format festif 750 g	CPU 0 63100 269128
Saucisses fumées piquantes et épicées Juicy Jumbos® Schneiders® 450 g	CPU 0 62000 158228
Saucisses fumées originales Juicy Jumbos® Schneiders® 450 g	CPU 0 62000 158068
Saucisses fumées originales Juicy Jumbos® Schneiders® 900 g	CPU 0 63100 830618
Saucisses fumées originales Juicy Jumbos Schneiders® 2 x 900 g (1,8 kg)	CUP 0 63100 136109
Saucisses fumées Recette originale tout bœuf BBQ Schneiders® 450 g	CPU 0 62000 001562
Saucisses fumées Recette originale tout bœuf Schneiders® 375 g	CPU 0 63100 115852
Saucisses fumées Recette originale tout porc Schneiders® 375 g	CPU 0 63100 284497
Saucisses fumées au cheddar Recette originale Schneiders® 375 g	CPU 0 63100 294496
Saucisses fumées Recette originale Schneiders® format festif 900 g	CPU 0 63100 240257
Saucisses fumées originales Red Hots® Schneiders® 375 g	CPU 0 62000 132419
Saucisses fumées Red Hots® Schneiders® format festif 900 g	CPU 0 62000 132433
Saucissons fumés au cheddar Schneiders® 375 g	CPU 0 62000 138701
Saucissons fumés originaux Schneiders® 375 g	CPU 0 62000 138893
Saucissons fumés à l'ail et au miel Schneiders® 375 g	CPU 0 63100 240097
Saucissons fumés siciliens piquants Schneiders® 375 g	CPU 0 63100 240080
Saucissons fumés Oktoberfest® Schneiders® 375 g	CPU 0 62000 138039

Saucissons Smokies recette originale Schneiders® 900 g	CPU 0 63100 240110
Saucissons Smokies au parmesan italien Schneiders® 900 g	CPU 0 63100 760304
Saucissons Smokies au cheddar Schneiders® 900 g	CPU 0 63100 240103
Saucissons siciliens piquants au parmesan italien Schneiders® 1,2 kg	CPU 0 63100 294502
Saucissons fumés au bacon et fromage suisse Schneiders® 1,2 kg	CPU 0 63100 132668
Saucissons fumés au cheddar Schneiders® 1,2 kg	CPU 0 63100 341589
Saucisses fumées Footlong format stade Schneiders® 375 g	CPU 0 63100 438456
Saucisses fumées Classic Favourites Schneiders® 1,5 kg	CPU 0 62000 224305
Saucisses fumées Juicy Jumbos Schneiders® 2 x 900 g	CPU 0 63100 136109
Saucissons fumés aux trois fromages jalapeño piquants Schneiders® 375 g	CPU 0 63100 341572
Saucissons Smokies au miel et à l'ail Schneiders® 900 g	CPU 0 63100 240301
Saucisson Smokie original Schneiders® format individuel 175 g	CPU 0 63100 511548
Saucisson Smokie au cheddar Schneiders® format individuel 175 g	CPU 0 63100 511555
Saucisson Smokie à la saveur de poutine Schneiders® format individuel 175 g	CPU 0 63100 511562
Saucisson Smokie au miel piquant Schneiders® format individuel 175 g	CPU 0 63100 511579

Les achats effectués par des groupes, des associations, des organisations ou des entités commerciales ou non commerciales, ou encore en leur nom, ne sont pas acceptés et ne donnent droit à aucune récompense. Toutes les récompenses sont attribuées uniquement pour l'usage personnel des participants, et la vente, l'échange, le transfert ou toute autre transaction similaire à des fins commerciales sont expressément interdits. Toute preuve d'un tel comportement interdit peut entraîner la disqualification à la seule discrétion du commanditaire.

6. COMMENT SOUMETTRE UNE PREUVE D'ACHAT ADMISSIBLE :

Si vous disposez de plus d'une (1) preuve d'achat admissible à téléverser, vous devez téléverser chacune séparément. **Vous ne devez pas téléverser plus d'une (1) preuve d'achat admissible au cours d'une**

même session en ligne. Pour plus de précision, vous pouvez téléverser plus d'une (1) photo ou d'un (1) fichier PDF pour le même produit admissible au cours d'une même session en ligne.

Suivez les étapes indiquées ci-dessous pour soumettre une preuve d'achat admissible. **Chaque reçu ne peut être soumis qu'une seule fois.**

- i. Rendez-vous sur le site www.Schneiders.ca/fr/Promotions [en français] ou www.Schneiders.ca/Promotions [en anglais] (respectivement appelés le « **site Web de l'offre** » et collectivement appelés les « **sites Web de l'offre** »), puis cliquez sur « Commencer et téléverser votre reçu ».
- ii. Entrez votre adresse de courriel, puis cliquez sur « Téléverser ».
- iii. Sélectionnez sur votre appareil le fichier de la preuve d'achat admissible sauvegardée, puis cliquez sur « Téléverser reçu ». Si vous disposez d'une seconde photo ou d'un second fichier correspondant à une même preuve d'achat admissible ou à un même reçu (par exemple, en cas de reçu long ou recto verso), cliquez sur « Téléverser un autre reçu », puis sélectionnez cette seconde photo et téléversez-la. Une fois votre ou vos photos téléversées, cliquez sur le bouton « Soumettre reçu », ce qui entraîne la « **soumission d'une preuve d'achat admissible** » ou collectivement les « **soumissions de preuve d'achat admissible** »).
- iv. Formulaire de participation à l'offre :
 - a. **Participant prenant part à l'offre pour la première fois** : En tant que participant, vous devez remplir le formulaire de participation à l'offre en ligne en indiquant tous les renseignements exigés, y compris vos nom et prénom, votre adresse postale résidentielle complète (y compris vos numéros de rue et d'appartement, vos ville, province ou territoire et code postal, ainsi que votre votre boîte postale si vous en possédez une ou résidez en zone rurale), de même que votre numéro de téléphone pendant la journée (indicatif régional compris). Vous devez de plus vérifier que votre adresse de courriel est exacte (dans le cas contraire, mettez fin à votre session en ligne et recommencez); cochez la case visant à indiquer que vous certifiez avoir lu les présentes conditions, que vous acceptez d'être juridiquement lié(e) par celles-ci et que vous avez atteint l'âge de la majorité applicable au sein de votre province ou territoire de résidence au moment de remplir le formulaire en ligne de participation à l'offre; cochez la case visant à indiquer que vous consentez à ce que le commanditaire vous envoie par courriel des communications concernant l'état de vos récentes soumissions de preuve d'achat admissible,

ainsi que des rappels par courriel concernant la présente offre. **Facultatif** : Cochez la case visant à indiquer que vous souhaitez recevoir par courriel de la part du commanditaire des nouvelles, des renseignements sur les nouveaux produits et des offres promotionnelles. **(REMARQUE IMPORTANTE : Il n'est pas obligatoire d'accepter de recevoir des communications d'ordre promotionnel de la part du commanditaire, et vous pouvez en tout temps demander à ne plus en recevoir, sans que cela influe sur la possibilité pour vous d'avoir droit à une récompense dans le cadre de l'offre et de l'encaisser).** Cliquez enfin sur la case visant à confirmer que vous n'êtes pas un robot, puis sur le bouton « Soumettre ». Les adresses commerciales ne sont pas acceptées dans le cadre de l'offre. **Remarque** : Si vous résidez dans une zone rurale, veuillez à indiquer l'adresse physique de votre résidence et celle de votre boîte postale.

- b. **Les participants ayant déjà pris part à l'offre une première fois** doivent passer directement de l'article 6 iii à l'article 6 v.
- v. Après avoir cliqué sur le bouton « Soumettre », vous serez dirigé vers une page Web comportant le message suivant : « *Merci d'avoir participé à l'offre « Gâtez vos fans de Schneiders®* ». *Un courriel indiquant où en est le traitement de la preuve d'achat admissible que vous avez soumise vous sera envoyé dans les 48 heures qui suivent. Si vous ne trouvez pas ce courriel dans votre boîte de réception, consultez le dossier où se trouvent vos pourriels ou courriels indésirables.* **CONSERVEZ SANS FAUTE LES ORIGINAUX DE VOS REÇUS OU CONFIRMATIONS DE COLLECTE OU DE LIVRAISON. ILS POURRAIENT ÊTRE EXIGÉS À DES FINS DE VÉRIFICATION.**
- vi. **EXAMEN ET VALIDATION DES PREUVES D'ACHATS ADMISSIBLES** : Après réception d'une preuve d'achat admissible, elle est examinée pour confirmer sa validité. Ce processus d'examen peut exiger quarante-huit (48) heures à compter de la soumission de la preuve d'achat admissible reçue. Une fois le processus d'examen terminé, l'un (1) des messages suivants est communiqué au participant par courriel. Le courriel de confirmation précité se lira comme suit :
- i. Bravo! Votre preuve d'achat admissible a été validée et est admissible à une bouteille d'eau en aluminium de 750 ml à l'effigie de Schneiders® et des Toronto Blue Jays^{MC}. Votre récompense vous sera envoyée par colis postal à votre adresse résidentielle, que vous avez indiquée sur votre formulaire de participation, au cours des six (6) prochaines semaines. Il vous incombe de vérifier votre boîte aux lettres résidentielle.

OU

- ii. Bravo! Votre preuve d'achat admissible a été validée et est admissible à une casquette de baseball à l'effigie de Schneiders® et des *Toronto Blue Jays*^{MC}. Votre récompense vous sera envoyée par colis postal à votre adresse résidentielle, que vous avez indiquée sur votre formulaire de participation, au cours des six (6) prochaines semaines. Il vous incombe de vérifier votre boîte aux lettres résidentielle.

OU

- iii. Bravo! Votre preuve d'achat admissible a été validée et est admissible à une carte-cadeau électronique MLBShop.ca de 15,00 \$ CA. Votre récompense vous sera envoyée par courriel par SchneidersPromo@thehatcherymg.com dans les six (6) prochaines semaines. Il vous incombe de vérifier votre compte courriel, pour une telle notification, y compris votre boîte de réception, vos pourriels, vos courriers indésirables ou tout autre dossier vers lequel votre fournisseur d'accès au courriel peut diriger les courriels.

OU

- iv. Désolé, suivi de la raison invoquée par le mandataire désigné du commanditaire pour laquelle la preuve d'achat admissible n'a pas encore pu être traitée, ainsi que les prochaines étapes concernant celle-ci.

Rappel : Il incombe à chaque participant de consulter sa boîte de réception, et au besoin son dossier contenant les courriels indésirables, pour prendre connaissance des messages précités.

REMARQUE : Si vous avez des questions sur votre preuve d'achat admissible, le montant dépensé dans le cadre de l'achat admissible ou la récompense, rendez-vous sur le site Web www.Schneiders.ca/fr/Promotions [en français] ou www.Schneiders.ca/Promotions [en anglais] et consultez la page d'aide ou écrivez-nous à help@SchneidersPromo.ca.

RAJUSTEMENTS : En tout temps pendant la période de téléversement des reçus, si le commanditaire ou son mandataire désigné juge, après vérification manuelle, que la preuve d'achat initialement jugée valide comprend un ou plusieurs produits non admissibles et que le niveau de récompense a besoin d'être rajusté ou est considéré comme invalide pour une raison quelconque, un courriel intitulé « Rajustement » est envoyé au participant pour l'en informer. Ce courriel indique au participant que le montant de ses dépenses totales a été révisé pour s'établir à XX,XX \$ et, au besoin, que le niveau de récompense a été rajusté en conséquence.

- 7. IMPORTANT : VOUS DEVEZ CONSERVER LES ORIGINAUX DE VOS PREUVES D'ACHAT ADMISSIBLES ET REÇUS, ET POUR LES ACHATS EN LIGNE, LA CONFIRMATION PAR COURRIEL DE COLLECTE OU DE LIVRAISON.** Le commanditaire se réserve le droit d'exiger de tout participant à des fins de vérification, en tout temps et pour tout motif, les originaux des reçus et des preuves d'achat admissibles pour les achats en ligne, qu'il a utilisés pour participer à l'offre. **Le défaut de fournir les**

originaux de vos reçus et preuves d'achat admissibles exigés, et pour les achats en ligne, vos confirmations de collecte ou de livraison, dans le délai précisé par le commanditaire ou par son mandataire désigné peut entraîner le refus de votre demande de récompense. Vous devez conserver les originaux de vos reçus et preuves d'achat admissibles, et pour les achats en ligne, vos confirmations de collecte ou de livraison, jusqu'à la fin de l'offre, ou jusqu'à la réception de votre récompense si vous la recevez avant la fin de l'offre.

8. **LIMITATIONS TOUCHANT LES RÉCOMPENSES : Un maximum de cinq (5) récompenses peut être décerné par foyer.** Les cinq (5) récompenses peuvent être une combinaison de différents niveaux de récompenses sous réserve des stocks disponibles au moment de l'échange. Une preuve d'achat admissible ou un reçu donne droit à une (1) seule récompense, peu importe si les dépenses totales en produits admissibles sont supérieures à 30,00 \$ CA. **Chaque foyer ne peut soumettre qu'un (1) seul formulaire de participation à l'offre. Toutes les demandes de récompense doivent être soumises par un (1) seul participant membre d'un foyer, et ce participant ne doit utiliser qu'une seule adresse de courriel. Pour plus de précision, un maximum de cinq (5) récompenses peut être décerné par foyer pendant la période de téléversement des reçus, peu importe le nombre de personnes que compte le foyer ou encore le niveau de récompense atteint pour chaque preuve d'achat admissible, sous réserve des stocks disponibles au moment de l'échange. L'on entend par « foyer » les personnes vivant à l'adresse résidentielle personnelle d'un participant. Si l'adresse résidentielle d'un participant comporte un numéro d'unité ou d'appartement, ce numéro doit figurer sur une pièce d'identité gouvernementale avec photo.**

Pour plus de précision, un foyer et le participant désigné ne peuvent réclamer plus de cinq (5) récompenses en utilisant un autre nom ou une adresse postale ou de courriel différente. Aucune adresse commerciale ne peut faire office d'adresse résidentielle d'un participant dans le cadre de l'offre. Une même preuve d'achat admissible ne peut être soumise plus d'une fois dans le cadre de l'offre. Un participant ou un foyer ne peut utiliser qu'une seule adresse de courriel pour participer à l'offre, même si cette adresse est partagée par deux personnes ou plus, et tous les renseignements personnels fournis doivent être véridiques et exacts. Chaque demande de récompense doit être soumise par le participant lui-même, et non par une autre personne en son nom. Si le commanditaire estime, après l'avoir découvert grâce aux données à sa disposition ou par tout autre moyen, qu'un foyer ou un participant : (i) a demandé à obtenir plus de cinq (5) récompenses pendant la période de téléversement des reçus; (ii) a utilisé un même reçu ou achat admissible plus d'une (1) fois; (iii) a soumis un reçu ou une preuve d'achat admissible non obtenu de manière légitime et conforme aux présentes conditions; (iv) a téléversé un reçu, une preuve d'achat admissible ou des renseignements falsifiés, trafiqués ou modifiés d'une manière quelconque; et/ou (v) a utilisé de multiples noms, identités ou adresses de courriel et/ou encore des macros, des scripts, des robots, des systèmes ou programmes automatisés et/ou d'autres moyens non conformes à l'interprétation de la lettre et/ou de l'esprit des présentes conditions par le commanditaire pour participer à l'offre ou pour la perturber, le commanditaire

peut, à sa discrétion, disqualifier le participant, qui ne peut dès lors plus bénéficier de l'offre ni obtenir de récompense. Toutes les décisions du commanditaire sont définitives et lient les parties. Toute demande de récompense peut être rejetée si le commanditaire estime, à sa discrétion, que le formulaire de participation à l'offre n'a pas été dûment rempli avec tous les renseignements exigés et n'a pas été soumis et reçu conformément aux présentes conditions. Le commanditaire, les parties à l'offre de même que chacun de leurs employés, dirigeants, administrateurs, mandataires, représentants, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement appelés les « **renonciataires** ») ne peuvent être tenus responsables des preuves d'achats admissibles, des reçus, des demandes de récompenses ou encore des autres renseignements soumis tardivement, perdus, mal acheminés, incomplets ou incompatibles avec les présentes conditions, qui sont nuls. Toutes les récompenses sont attribuées uniquement pour l'usage personnel des participants, et la vente, l'échange, le transfert ou toute autre transaction similaire à des fins commerciales sont expressément interdits. Toute preuve d'un tel comportement interdit peut entraîner la disqualification à la seule discrétion du commanditaire.

9. **VÉRIFICATION** : La totalité des preuves d'achats admissibles et des reçus, y compris les preuves de collecte ou de livraison de commande en ligne, ainsi que des demandes de récompense et des participants peuvent faire l'objet de vérifications en tout temps et pour tout motif. Le commanditaire ou son mandataire désigné se réserve le droit d'exiger à sa discrétion une preuve d'identité et/ou d'admissibilité sous une forme qu'il juge acceptable, y compris, une pièce d'identité avec photo émise par un gouvernement : (i) pour vérifier l'admissibilité d'une personne à l'offre; (ii) pour vérifier la validité et/ou la légitimité de toute participation, de tout reçu, de toute demande de récompense et/ou de tout autre renseignement soumis (ou prétendument soumis) aux fins de l'offre; et/ou (iii) pour toute autre raison que le commanditaire ou son mandataire désigné juge, à sa discrétion, nécessaire afin d'assurer la gestion de l'offre, conformément à l'interprétation de l'esprit et de la lettre des présentes conditions par le commanditaire. Le défaut de fournir une telle preuve à l'entière satisfaction du commanditaire ou de son mandataire désigné dans le délai précisé par le premier ou le second peut entraîner la disqualification du participant concerné et la non-attribution de sa ou de ses récompenses demandées, à la discrétion du commanditaire ou de son mandataire désigné. Aucune preuve de transmission (captures d'écran ou de pages Web, etc.) ou de tentative de transmission d'une preuve d'achat admissible, d'une demande ou de demandes de récompense ou d'une communication quelconque ne constitue une preuve de réception de celle-ci par les ordinateurs de l'offre ou encore par le commanditaire ou par son mandataire désigné. Aux fins de l'offre, toute heure est exclusivement déterminée au moyen des dispositifs d'horodatage utilisés par le commanditaire. Tous les renseignements personnels ou autres fournis à la demande du commanditaire ou de son mandataire désigné aux fins de l'offre doivent être véridiques, complets et exacts, et aucun ne doit être trompeur. Le commanditaire ou son mandataire désigné se réserve le droit de disqualifier à sa discrétion tout participant ayant, à toute étape, communiqué des détails et/ou des renseignements personnels mensongers, incomplets, inexacts ou trompeurs. Le rejet d'une demande de récompense ou la disqualification d'un participant à l'offre ne peut donner lieu à aucun recours à l'encontre du commanditaire ou des renonciataires.

10. RÉCOMPENSES : Il existe trois (3) niveaux de récompense, chacun étant défini comme une « récompense » (collectivement les « récompenses »). Au début de l'offre, un total combiné de deux mille cent (2 100) récompenses seront disponibles, dont cinq cents (500) bouteilles d'eau ; six cents (600) casquettes de baseball et mille (1 000) cartes-cadeaux électroniques MLBshop.ca disponibles jusqu'à épuisement des stocks. Les récompenses peuvent différer de celles illustrées.

Niveau de récompense :	Dépenses totales : Dans le cadre d'une seule et même transaction (un (1) seul et même reçu ou, pour les achats en ligne, <u>votre confirmation de collecte ou de livraison</u>), le participant doit avoir des dépenses totales équivalant à l'un des niveaux de récompense indiqués dans le tableau ci-dessous : Rappel : Les dépenses totales sont calculées comme la somme avant taxes, du coût des divers produits admissibles achetés, déduction faite des coupons ou des rabais obtenus.	Récompense décernée, y compris la valeur approximative au détail (« VAD ») de chaque récompense :
Premier niveau	Dépensez 15,00 \$ CA en une seule et même transaction	Une bouteille d'eau en aluminium de 750 ml à l'effigie de Schneiders® et des <i>Toronto Blue Jays</i> ^{MC} . VAD de 12,99 \$ CA chacune.
Deuxième niveau	Dépensez 20,00 \$ CA en une seule et même transaction	Une casquette de baseball à l'effigie de Schneiders® et des <i>Toronto Blue Jays</i> ^{MC} . VAD de 15,00 \$ CA chacune.
Troisième niveau	Dépensez 30,00 \$ CA en une seule et même transaction	Une carte-cadeau électronique MLBShop.ca de 15,00 \$ CA. VAD de 15,00 \$ CA chacune.

Si, pour une raison quelconque, les stocks pour le premier et le deuxième niveau de récompense sont insuffisants, le commanditaire, à sa discrétion, remplacera la récompense par des coupons du fabricant Schneiders® à la valeur monétaire indiquée ci-dessous. Advenant une telle situation, ces récompenses seront expédiées par le service postal ordinaire dans un délai de six (6) semaines à compter de la date d'envoi du courriel de confirmation de la récompense :

Premier niveau de récompense : Les participants recevront 5,00 \$ CA en coupons du fabricant Schneiders® (deux (2) coupons du fabricant de 2,50 \$ CA). Voir les conditions du coupon ci-dessous. La valeur monétaire a été déterminée en fonction du coût que représente pour le commanditaire l'achat de la récompense offerte, et non de la valeur au détail de l'article désigné.

Deuxième niveau de récompense : Les participants recevront 7,50 \$ CA en coupons du fabricant Schneiders® (trois (3) coupons du fabricant de 2,50 \$ CA). Voir les conditions du coupon ci-dessous. La valeur monétaire a été déterminée en fonction du coût que représente pour le commanditaire l'achat de la récompense offerte, et non de la valeur au détail de l'article désigné.

Conditions générales applicables aux cartes-cadeaux électroniques : Les renonciataires ne sont pas responsables des cartes-cadeaux électroniques non livrables ou non reçues parce que le participant n'a pas indiqué une adresse de courriel exacte. Si le participant a fourni une adresse de courriel correcte, mais que le courriel contenant la carte-cadeau électronique n'a pas été reçu dans les six (6) semaines suivant la réception du courriel de confirmation de la récompense, voici une liste des raisons les plus courantes pour lesquelles la livraison peut avoir échoué. Le filtre antipourriel a bloqué le courriel ou l'a acheminé vers un dossier de courriels non sollicités ou de pourriels; le pare-feu du destinataire a bloqué le courriel; la taille de la boîte de réception du courriel a dépassé la limite autorisée; l'adresse courriel n'est pas valide. Si un CODE DE CARTE-CADEAU ÉLECTRONIQUE NE FONCTIONNE PAS, VOTRE SEUL RECOURS, ET LA SEULE RESPONSABILITÉ DES RENONCIATAIRES, SERONT LE REMPLACEMENT DE LADITE CARTE-CADEAU ÉLECTRONIQUE, SOUS RÉSERVE DES DISPONIBILITÉS. Les cartes-cadeaux électroniques ne peuvent pas être utilisées pour l'achat de billets d'entrée, de marchandises de concession ou d'articles dans le stade. Un maximum de cinq (5) cartes-cadeaux électroniques peut être échangé par commande. Le participant doit être en mesure de présenter l'original du courriel à tout moment. Les photocopies, les numérisations ou les images numériques d'une carte-cadeau électronique ne seront pas acceptées. Les cartes-cadeaux électroniques sont assujetties aux modalités et conditions de l'émetteur et ne peuvent être échangées contre de l'argent ou autre chose. Si le montant d'un achat est supérieur à la valeur de la carte-cadeau, le participant est tenu d'acquitter tout montant dû excédant la valeur de cette carte-cadeau (ou le solde disponible au moment de l'achat), y compris les taxes applicables. Si le montant d'un achat est inférieur à la valeur de la carte-cadeau, le solde de celle-ci n'est pas versé en argent au participant, mais demeure sur la carte.

Conditions générales applicables aux cartes-cadeaux électroniques MLBShop.ca : Les cartes-cadeaux ne sont valables que pour des achats effectués sur le site MLBShop.ca. En achetant et/ou en utilisant la carte-cadeau, vous acceptez ces conditions. Vous acceptez également la politique de confidentialité de Fanatics (<https://www.mlbshop.ca/fr/mlbcom-shop-privacy-policy/ch-2288?loc=fr-CA>) [en français] or (www.mlbshop.ca/fr/mlbcom-shop-privacy-policy/ch-2288) [en anglais]. Sauf si la loi l'exige, les cartes-cadeaux ne peuvent être échangées contre des espèces ou des quasi-espèces et ne peuvent être retournées, reproduites, modifiées, vendues, échangées, remboursées ou remplacées, y compris en cas de perte ou de vol. Les cartes-cadeaux n'ont pas de date d'expiration. Les cartes-cadeaux ne peuvent pas être utilisées pour l'achat d'autres cartes-cadeaux ou pour des achats ou des retours antérieurs. Tous les achats

effectués avec des cartes-cadeaux sont assujettis aux conditions d'utilisation de MLBShop.ca <https://www.mlbshop.ca/fr/mlbcom-shop-terms-of-use/ch-2289> [en français] ou www.mlbshop.ca/fr/mlbcom-shop-terms-of-use/ch-2289 [en anglais] et à toutes les autres conditions applicables aux cartes-cadeaux, qui peuvent être modifiées en tout temps. Les cartes-cadeaux sont nulles là où elles sont interdites. L'utilisation des cartes-cadeaux peut être suspendue en cas de suspicion d'activité frauduleuse. Les cartes-cadeaux sont émises par Fanatics Retail Group Canada, Ltd. 200 Burrard Street, 1200 Waterfront Centre (Vancouver) C.-B. V7X 1T2. Pour plus d'informations et pour connaître le solde d'une carte-cadeau, visitez <https://www.mlbshop.ca/fr/?loc=fr-CA> [en français] MLBShop.ca/GChelp [en anglais].

Coupons : Le coupon du fabricant Schneiders® expirera le 31 décembre 2024. Les coupons peuvent être utilisés pour l'achat de produits de saucisses fumées ou de saucissons fumés de Schneiders® disponibles dans les magasins canadiens, sous réserve des stocks disponibles. Leur utilisation est régie par les modalités indiquées sur ceux-ci. Les coupons sont échangeables auprès des détaillants canadiens participants. L'original de chaque coupon doit être présenté lors d'un achat. Si le montant d'un achat est inférieur à la valeur d'un coupon utilisé, la différence n'est pas versée au participant. Si le montant de l'achat est supérieur à la valeur d'un coupon, le participant est tenu d'acquitter tout montant dû excédant la valeur de ce coupon. Les coupons sont échangeables sous réserve des stocks disponibles des détaillants canadiens participants. Chaque participant est seul responsable des coûts dont les présentes ne mentionnent pas expressément qu'ils sont inclus, y compris les coûts engagés pour se rendre au magasin choisi et pour en revenir ainsi que les autres dépenses engagées.

Les détaillants et **RBJBP** ne participent nullement à cette offre et n'ont aucune obligation ni responsabilité liée à l'offre.

Livraison des récompenses : Les récompenses de premier et de deuxième niveau seront envoyées par colis postal à l'adresse résidentielle du participant. Les récompenses de troisième niveau (une carte-cadeau électronique) seront envoyées du compte de courriel SchneidersPromo@thehatcherymg.com. **Si vous ne trouvez pas ce courriel dans votre boîte de réception, consultez le dossier où se trouvent vos courriels indésirables.** Toutes les récompenses seront envoyées dans un délai de six (6) semaines à compter de la date d'envoi du courriel de confirmation de la récompense. Il incombe au participant de vérifier la réception de sa récompense dans sa boîte aux lettres résidentielle ou dans son compte de courriel, selon le cas. Si vous devez recevoir plusieurs récompenses, chacune d'entre elles peut être envoyée séparément et pas nécessairement en un (1) seul colis. En cas de retour d'une récompense pour cause de livraison impossible attribuable à un motif quelconque, le participant perd tout droit à cette récompense, qui n'est ni réattribuée ni livrée à une date ultérieure. Le commanditaire ne peut être tenu responsable de la non-réception d'une récompense par un participant, que ce soit en raison d'un vol ou d'un acheminement erroné ou encore pour toute autre raison.

Sans restreindre la portée de ce qui précède, toute récompense est décernée et doit être acceptée « telle quelle ». Aucun remplacement d'une récompense par une autre n'est possible, sauf si le commanditaire y consent. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer, à sa discrétion, une récompense par une autre de valeur équivalente pour le niveau de récompense admissible. Chaque récompense est uniquement décernée au participant dont le nom complet et l'adresse de courriel valides et vérifiables figurent sur le formulaire de participation à l'offre associé à la demande de la récompense en question. En acceptant une récompense, chaque participant convient qu'il renonce à tout recours à l'encontre des renoncataires dans le cas où cette récompense se révélerait en tout ou en partie insatisfaisante.

Les renoncataires ne font aucune déclaration et n'offrent aucune garantie, explicite ou tacite, relative à la qualité ou à l'adéquation à une fin particulière d'une récompense liée à l'offre. Dans la mesure maximale permise par le droit applicable, tout participant auquel une récompense est décernée comprend et convient qu'il ne peut réclamer de remboursement ou exercer de recours fondé sur la loi ou l'équité à l'encontre du commanditaire ou des autres renoncataires dans le cas où sa récompense se révélerait inadéquate ou insatisfaisante à un quelconque égard, ou en cas de blessure ou de dommage causé par son utilisation, ou si elle n'est pas satisfaisante de quelque manière que ce soit. Pour éviter toute ambiguïté et dissiper tout doute, en acceptant une récompense, chaque participant s'engage à renoncer à tout recours contre le commanditaire et les autres renoncataires dans le cas où sa récompense se révélerait insatisfaisante en tout ou en partie, et en ce qui concerne toute blessure ou tout dommage causé par son utilisation.

11. PARTICIPANT : En cas de découverte de la moindre fausse déclaration faite par un participant dans un document lié à l'offre, sa récompense doit, sur demande, être retournée au commanditaire sans tarder.

12. CONDITIONS DE PARTICIPATION : En participant à l'offre, en téléversant et soumettant une preuve d'achat admissible ou plus dans le cadre de l'offre et en remplissant le formulaire de participation à l'offre, les participants admissibles s'engagent à respecter les présentes conditions, y compris leurs dispositions relatives à l'admissibilité, ainsi que les décisions du commanditaire relatives à tous les aspects de l'offre, dont celles qui ont trait à l'admissibilité ou encore à l'identité des personnes qui participent à l'offre ou tentent d'y participer. Toutes les décisions du commanditaire sont sans appel et lient l'ensemble des personnes qui participent à l'offre. Les participants qui ont contrevenu aux présentes conditions sont disqualifiés, et leur demande de récompense est nulle et rejetée.

13. LITIGE : En cas de litige concernant l'identité d'un participant ayant procédé à la soumission d'une preuve d'achat admissible, cette soumission est réputée avoir été effectuée par le titulaire autorisé du compte associé à l'adresse de courriel indiquée dans le formulaire de participation à l'offre. Le « titulaire autorisé d'un compte » est la personne physique à laquelle a été attribuée une adresse de courriel par un fournisseur de services Internet ou de services en ligne ou encore par toute autre organisation responsable de l'attribution des adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse de courriel indiquée. Tout

participant peut être tenu de fournir la preuve qu'il est bien le titulaire autorisé du compte associé à l'adresse de courriel associée à une preuve d'achat admissible et/ou à une récompense.

14. DISPOSITIONS D'ORDRE GÉNÉRAL : Toutes les preuves d'achats admissibles, y compris les reçus ou encore les preuves de collecte ou de livraison d'une commande en ligne, deviennent la propriété du commanditaire, et aucune n'est retournée. Le commanditaire et ses représentants désignés ne peuvent être tenus responsables : (i) de la saisie incorrecte ou inexacte de renseignements soumis durant la période de téléversement des reçus; (ii) des demandes de récompense non conformes aux présentes conditions; (iii) des pertes, des réclamations ou des dommages causés par toute récompense décernée ou attribuables à l'offre; (iv) des pannes ou des dysfonctionnements techniques ou en matière de communications touchant l'offre ou l'attribution d'une récompense ou encore entraînant des dommages ou préjudices corporels ou matériels, y compris les défaillances d'un site Web pendant la période de téléversement des reçus, les problèmes techniques ou de communications, les erreurs humaines ou techniques, les erreurs d'impression ou de production, les pertes de données, de transmissions ou de récompenses ou encore le mauvais acheminement, les retards ou les altérations de celles-ci, les omissions, les interruptions, les suppressions, les défauts ou les défaillances de lignes téléphoniques ou de circuits informatiques, les dysfonctionnements techniques du moindre système informatique en ligne, serveur, fournisseur d'accès, matériel informatique ou logiciel, la non-réception de courriels ou d'autres messages électroniques, la perte ou la non-prise en compte d'une preuve d'achat admissible ou d'une récompense découlant notamment de problèmes techniques ou de la saturation d'Internet ou du moindre site Web, les pertes ou les retards attribuables à quelque service de livraison de tiers que ce soit, ou encore toute combinaison de ces éléments, y compris les dommages corporels ou autres subis par un participant admissible, y compris découlant d'actes de cybercriminalité ou de piratage, ou encore les préjudices ou dommages subis par l'ordinateur ou par les autres appareils électroniques d'un participant directement ou indirectement liés au téléversement ou au téléchargement du moindre élément dans le cadre de l'offre, susceptibles de nuire à la capacité de quiconque de participer à l'offre; (v) de tout autre élément. Les preuves d'achats admissibles ou les récompenses ou encore les données ou les autres éléments qui ont été trafiqués ou modifiés sont nuls et rejetés. Le commanditaire et les renoncataires ne peuvent être tenus responsables des erreurs d'impression, de programmation, de production ou touchant les récompenses, ou encore des dommages subis par un participant découlant de la nature d'Internet et de violations de la vie privée.

15. DROIT APPLICABLE : Dans la mesure maximale permise par le droit applicable, toutes les questions et tous les problèmes relatifs à la structure, à la validité, à l'interprétation et à la force exécutoire des présentes modalités, ou aux droits et aux obligations des participants, du commanditaire ou des autres renoncataires sont, aux fins de l'offre, régis par les lois de la province de l'Ontario et par les lois canadiennes applicables dans cette province, sans égard aux règles en matière de compétence législative ou encore aux dispositions pouvant entraîner l'application des lois d'un autre territoire. Les parties aux présentes reconnaissent la compétence exclusive des tribunaux situés dans la province de l'Ontario concernant toute action visant à

assurer le respect des présentes conditions ou encore liée à celles-ci ou à l'offre. L'offre est nulle là où elle est interdite par la loi. Elle est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

16. DISQUALIFICATION : Il incombe à tout participant admissible qui soumet une preuve d'achat admissible dans le cadre de l'offre de veiller à respecter à la lettre la totalité des présentes conditions. En sus des autres droits que lui confère les présentes conditions, le commanditaire se réserve le droit de disqualifier, à son entière discrétion, tout participant qui perturbe le processus de soumission ou le déroulement de l'offre, qui contrevient aux présentes modalités, ou encore qui agit soit de manière déloyale ou perturbatrice, soit dans l'intention apparente de perturber ou d'empêcher le bon déroulement de l'offre ou encore d'importuner, d'agresser, de menacer ou de harceler autrui. Le commanditaire se réserve le droit d'exercer à l'encontre d'un tel participant tous les recours en dommages-intérêts et autres autorisés par la loi. Les demandes de récompense générées au moyen de scripts, de macros, de programmes, de robots ou d'autres moyens automatisés sont interdites et automatiquement rejetées.

17. INCOMPATIBILITÉ : En cas de différence ou d'incompatibilité entre les conditions générales de la version anglaise des présentes et les mentions ou déclarations figurant dans tout autre élément lié à l'offre, y compris dans le formulaire de participation à l'offre, dans les avis ou la correspondance par courriel, sur le site Web, dans la version française des présentes conditions, ou encore dans la publicité en point de vente, à la télévision, sur papier ou en ligne, les instructions et interprétations relatives aux présentes conditions fournies par un représentant du commanditaire, les conditions générales de la version anglaise des présentes prévalent dans la mesure maximale autorisée par la loi.

18. CAS DE FORCE MAJEURE ET ERREURS D'IMPRESSION OU ERREURS ENTACHANT L'OFFRE : Le commanditaire se réserve le droit de suspendre l'offre ou d'y mettre fin ou encore de modifier ou d'étoffer les présentes conditions, et ce, en tout temps, de quelque manière que ce soit et sans préavis. Sans restreindre la portée de ce qui précède, le commanditaire se réserve le droit, sans préavis et en tout temps, de mettre fin à l'offre en tout ou en partie ou encore de la modifier ou de la suspendre de quelque manière que ce soit, s'il estime, à son entière discrétion, que le bon déroulement de l'offre est en péril à un quelconque égard ou qu'une fraude, des problèmes, des défaillances ou des dysfonctionnements techniques (virus informatiques, bogues, erreurs d'impression ou de production, etc.) ont anéanti ou gravement sapé, en tout ou en partie, l'intégrité et/ou le fonctionnement de l'offre. Si le commanditaire est empêché de mener à bien l'offre comme prévu en raison d'un événement indépendant de sa volonté, y compris une fraude, un problème de cybercriminalité ou de piratage, des problèmes, défaillances ou dysfonctionnements techniques, une inondation, une épidémie, un risque ou une crise sanitaire d'origine naturelle ou humaine, un tremblement de terre, une explosion, un conflit de travail ou une grève, un cas fortuit, un acte criminel, une défaillance de satellite ou de matériel, une émeute ou un désordre civil, une menace ou un acte terroriste, une guerre (déclarée ou non), une loi, une ordonnance ou un règlement d'un gouvernement

fédéral ou provincial ou d'une autorité locale, une crise de santé publique, une ordonnance d'un tribunal ou d'un organisme gouvernemental compétent ou tout autre facteur pouvant raisonnablement être considéré comme indépendant de la volonté du commanditaire, ce dernier peut, à sa discrétion, modifier ou suspendre l'offre ou encore y mettre fin. Sous réserve des dispositions des présentes conditions, seul le type de récompenses indiqué dans les présentes conditions sera décerné dans le cadre de l'offre.

19. INVALIDITÉ : Le caractère invalide ou inexécutoire de la moindre disposition des présentes conditions n'entache en rien la validité ou le caractère exécutoire de leurs autres dispositions. Si une disposition des présentes conditions est déclarée invalide, inexécutoire ou illégale, le reste de leurs dispositions demeurent en vigueur, les présentes conditions devant dès lors être interprétées comme si la disposition en question n'y avait jamais figuré. Les titres et sous-titres figurant dans les présentes conditions n'y figurent qu'à des fins de référence et ne peuvent influencer sur le sens ou sur l'intention des présentes conditions ou de leurs dispositions. Les présentes conditions ne peuvent être modifiées de quelque manière que ce soit, sauf par écrit par un représentant dûment autorisé du commanditaire. Sous réserve des dispositions des présentes conditions, les employés du commanditaire ou de ses représentants ne sont pas autorisés à modifier les présentes conditions ou encore à renoncer à leur application.

20. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : Toute la propriété intellectuelle, y compris les marques de commerce, les appellations commerciales, les conceptions, les documents relatifs à l'offre, les pages Web, les codes sources, les dessins, les illustrations, les logos, les slogans et les déclarations, est la propriété du commanditaire et de ses sociétés affiliées ou concédants de licence. Tous droits réservés. La reproduction ou l'utilisation non autorisée du moindre élément protégé par des droits d'auteur ou de toute autre propriété intellectuelle sans le consentement exprès écrit de son propriétaire est strictement interdite.

21. CONSENTEMENT À L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS : Le commanditaire respecte votre droit à la vie privée. Pour prendre connaissance de l'Énoncé de confidentialité des Aliments Maple Leaf inc., consultez <https://www.mapleleafoods.com/fr/enonce-de-confidentialite/> ([français]) ou <http://www.mapleleafoods.com/privacy-policy/> ([anglais]). En prenant part à l'offre, les participants consentent à l'utilisation de leurs renseignements personnels pour la gestion de celle-ci, aux fins indiquées dans les présentes conditions et conformément à l'Énoncé de confidentialité du commanditaire. Pendant le déroulement de cette offre, le commanditaire se voit divulguer certains renseignements personnels par les personnes qui souhaitent participer à celle-ci. Si l'une de ces personnes accepte de futures communications de la part du commanditaire, ce dernier peut de temps à autre lui expédier des courriels d'information au sujet des autres offres, produits, actualités ou autres éléments qu'il juge d'intérêt public. Toute personne peut demander au commanditaire de retirer son nom de sa liste d'envoi de courriels en communiquant avec lui de la manière précisée dans l'Énoncé de confidentialité du commanditaire, accessible sur le site Web de ce dernier au <https://www.mapleleafoods.com/fr/enonce-de-confidentialite/> ([français]) ou <http://www.mapleleafoods.com/privacy-policy/> ([anglais]).

^{MC}TORONTO BLUE JAYS et les marques et dessins qui s'y rattachent sont des marques de commerce et/ou sont protégés par des droits d'auteur de RBJBP. ROGERS CENTRE est une marque de commerce de Rogers Communications Inc., utilisée sous licence. Toutes les autres marques de commerce, marques de service et droits d'auteur de la Ligue majeure de baseball sont la propriété des entités MLB visées. Tous les droits sont réservés et utilisés avec autorisation.

®MAPLE LEAF, SCHNEIDERS et les marques, logos, habillages commerciaux et dessins connexes sont des marques de commerce et/ou des droits d'auteur des Aliments Maple Leaf Inc.

© Les Aliments Maple Leaf Inc.